



Séance du lundi 07 novembre 2022

Date de la convocation: 25/10/2022

Date d'affichage de la convocation : 25/10/2022

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-deux et le sept novembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 10

Pour:
10

Représentés:

Secrétaire de
séance:
MASSEY Laurence

Excusés: Sébastien PARDON

Absents:

Objet: REMBOURSEMENT SITE WEB - DE_2022_023

Monsieur le Maire a quitté la séance pour affaire le concernant.

Madame Laurence MASSEY, adjointe au maire, explique à l'assemblée, que le forfait du site internet de la mairie créé par Monsieur le maire le 08 novembre 2014 auprès de la plate-forme en ligne Wix.com a été reconduit pour une année supplémentaire, ainsi que la souscription du domaine.

Le montant du forfait pour 2022/2023 s'élève à 144€ (Cf. facture n° 1018612319 payée le 02/10/2023)

Le montant de la souscription du domaine pour 2022/2023 s'élève à 17,94€ (Cf. facture n°1019649669 payé le 09/10/2023).

Soit un total de 161,94€ (Cent soixante et un euros et quatre-vingt-quatorze)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE du remboursement de la somme avancée à Monsieur Guy FAVAREL, Maire de 161,94€.

MANDATE La 1^{ère} Adjointe de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception en Préfecture
et Publication le 08/11/2023